

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 juin 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-18/A-00181
Propriétaire(s) : Kate McCarthy et Michael Weider
Emplacement : 14, avenue Monkland
Quartier : 17 – Capitale
Description officielle : lot 23 et partie du lot 22, plan enr. M-18
Zonage : R1MM[762]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent construire un nouveau garage isolé de 5,1 m sur 6,4 m (bâtiment accessoire) à l'angle sud-est de leur bien-fonds, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 0,46 mètre pour le bâtiment accessoire proposé, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 0,60 mètre.
- b) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale est à 0,46 mètre pour la partie du bâtiment accessoire proposé (qui se trouvera dans la cour arrière), alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'au moins 0,60 mètre.
- c) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale est à 0,46 mètre pour le bâtiment accessoire proposé (situé dans la cour latérale), alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'au moins 1,2 mètre.
- d) Permettre la réduction de la distance minimale requise à 1,07 mètre du garage proposé au bâtiment principal, alors que le règlement exige une distance minimale de 1,2 mètre depuis un autre bâtiment situé sur le même lot.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.